Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260702-2026_80-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
**Délibération 2026-N°80**

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026**

**Présents** : M. PAUTREL Louis - M. COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - Mr - M. RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mme QUINLAN Sophie - M. BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - - Mme LESENECHAL Floriane - M. PAUTREL Sébastien - Mme - DAUGUET Valentin - Mme PERRAGUIN Charlotte - M. DELORY Adrien.

**Absente** : Mme DUPREZ Aurore

**Excusée :** Mme BATTAIS Laëtitia

*Madame PEAN Michelle a été désignée secrétaire de séance.*

**OBJET :**

**Centre de Loisirs communal : Recrutement saisonnier accroissement temporaire d'activité**.

Au Centre de Loisirs de la commune, pour assurer le meilleur accueil possible des enfants et des familles, il est nécessaire de créer des emplois non permanents compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité tout au long de l'année 2026.

Mr le Maire propose le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement aux besoins en personnel, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2° de la loi 84-53 du 26/01/1984, pour une durée maximale de 6 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Mr le Maire précise que pour cet été 2026, quatre agents seront recrutés en tant que contractuels saisonniers sur l'emploi d'agent d'animation, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territorial, catégorie C, avec l'indice de rémunération maximale 366 (indice majoré) pour une base de 35 heures.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260702-2026_80-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de :

- autoriser le recrutement saisonnier pour accroissement temporaire d'activité pour le Centre de Loisirs communal,

- autoriser Mr le Maire à signer tous les autres documents se rapportant à cette décision

Fait à Le Ferré, le 03/07/2026
Pour extrait conforme au registre

Le Maire.

MAIRIE DE LE FERRE

Louis PAUTREL

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355